

L'an deux mille douze, le 27 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de CREVANT, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal COURTAUD, Président.

Étaient présents: MM. COURTAUD. PINTON. GARRY. DEMENOIS. RAFFINAT. PICAUD. DURIEUX. SOHIER. BRETAUD. ALLELY. PIROT. PASQUET. ROSSIGNOL. HEMERY. COLLET. GRANDHOMME. BRE. BOURY. DUPLAIX. CALAME. DEGUET. Mmes TRIBET. RENAULT. BRETAUD délégués ayant voix délibérative.

Assistaient également: M. LAGOUTTE. SIMON. Mmes BIDEAUX.

Date de convocation: 15 mars 2012

Comptes Administratifs 2011

Reçu à la Sous-Préfecture le 02/04/2012

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Louis PINTON, délibérant sur les Comptes Administratifs 2011 (budget principal et annexe "Ordures ménagères") dressés par Monsieur Pascal COURTAUD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- 1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs;
- 2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de débits et aux crédits reportés à titre budgétaires, aux différents comptes;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4) Arrête les résultats définitifs.

Compte de gestion 2011

Reçu à la Sous-Préfecture le 02/04/2012

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires, les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur communautaire accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, budgets principal et annexes, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les Comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Ordures Ménagères dressés par le Receveur communautaire, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Budget Principal - Affectation résultats

Reçu à la Sous-Préfecture le 02/04/2012

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2011 approuvé ce même jour:

-excédent de fonctionnement cumulé:	286 313,30
-déficit d'investissement cumulé:	97 277,68
Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant:	
Déficit d'investissement cumulé:	97 277,68
+ dépenses restant à réaliser:	21 275,43
- recettes restant à recouvrer:	<u>3 977,09</u>
	114 576,02

Le Conseil communautaire décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé de fonctionnement.

1068 - Financement de la section d'investissement:	114 576,02
002 - Report en section de fonctionnement	<u>171 737,28</u>
	286 313,30

Le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2012.

Budget Ordures Ménagères - Affectation résultats

Reçu à la Sous-Préfecture le 02/04/2012

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2011 approuvé ce même jour:

-excédent d'exploitation cumulé:	80 299,69
-déficit d'investissement cumulé:	53 006,45
Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant:	
Déficit d'investissement cumulé:	53 006,45
+ dépenses restant à réaliser:	81 730,00
- recettes restant à recouvrer:	130 000,00

Le Conseil communautaire décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé d'exploitation.

1068 - Financement de la section d'investissement:	4 736,45
002 - Report en section d'exploitation:	<u>75 563,24</u>
	80 299,69

Le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2012.

Budgets Primitifs 2012

Reçu à la Sous-Préfecture le 05/04/2012

Le Conseil communautaire à l'unanimité adopte
Le Budget Primitif 2012 du Budget principal
Le Budget Primitif 2012 du Budget annexe "Ordures ménagères"

Taux d'imposition

Année 2012

Reçu à la Sous-Préfecture le 02/04/2012

Monsieur le Président propose de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales, pour l'année 2012, comme suit:

-Taxe d'habitation:	2,70
-Taxe foncière (bâti)	1,87

- Taxe foncière (non bâti) 5,13
- Cotis. Foncière Entreprises 2,28

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Président

Aménagement du Bourg de Montchevrier
Demande de subvention au titre des amendes de polices

Reçu à la Sous-Préfecture le 14/06/2012

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire que dans le cadre du projet d'aménagement du bourg de Montchevrier retenu au titre des cœurs de village par la Région Centre, il est prévu de procéder à l'aménagement d'un chemin piétonnier vers les logements sociaux.

Cette partie de travaux est estimée à 43 225,60 €.

Ces travaux intéressant directement la sécurité des piétons entre les logements sociaux et le centre-bourg, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour leur réalisation.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE le projet présenté et sollicite une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier vers les logements sociaux à Montchevrier, pour un montant de travaux HT de 43 225,60 €.

Aménagement d'un terrain de sports
Demande de subvention du Département, de la Région et de l'Etat

Reçu à la Sous-Préfecture le 24/04/2012

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le projet d'aménagement du plateau sportif polyvalent d'Aigurande en pelouse synthétique.

Il rappelle que cet équipement, dont la gestion est de la compétence de la Communauté, est fortement sollicité, tant par les collégiens que par les clubs sportifs locaux, ce qui justifie le projet.

Le projet établi par le bureau d'études HYDRATEC s'élève à un montant global de 501 575,00 Euro HT dont 474 187,00 Euros de travaux et 27 388,00 Euros de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de solliciter le Département, la Région et l'Etat pour en assurer le financement.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

-approuve le projet présenté d'aménagement du plateau sportif polyvalent d'Aigurande en gazon synthétique.

-Arrête comme suit le plan de financement prévisionnel de l'opération:

-subvention Etat (DETR)	97 260
-subvention Région (Contrat de Pays 3G)	75 300
-subvention Département	45 000
-autofinancement CDC	<u>284 015</u>
	501 575

-sollicite les subventions du Département, de la Région et de l'Etat nécessaires à la réalisation de ce projet.

Construction d'un Pôle rural de santé à St Denis de Jouhet
Dépôt de demande de permis de construire

Reçu à la Sous-Préfecture le 24/04/2012

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance du dossier de permis de construire relatif au pôle rural de santé de Saint Denis de Jouhet,

-l'approuve et autorise le Président à procéder à son dépôt.

Programme régional Webocentre
Reçu à la Sous-Préfecture le 30/05/2012

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire que l'espace multimédia de la Communauté installé dans la Maison des services a été retenu par le Comité de pilotage du nouveau programme régional "Webocentre" pour intégrer ce dispositif d'accompagnement des usagers du numérique sur le territoire régional.

Il rappelle que cette labellisation permet d'obtenir un financement de l'opération au titre du FEDER et du Contrat de Projets Etat Région.

Le coût de fonctionnement du service sur une année s'élevant à 8 657 Euros serait ainsi financé comme suit:

Fonds propres de la communauté:	1 731,40
CPER Région:	<u>6 925,60</u>
	8 657,00

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,
-approuve le projet présenté de labellisation dans le cadre du programme "Webocentre" de l'espace multimédia de la Maison des services d'Aigurande.

-approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

-sollicite les subventions CPER et FEDER nécessaire à la réalisation du projet.

Convention avec France Télécom
Dissimulation des réseaux à Montchevrier
Reçu à la Sous-Préfecture le 03/04/2012

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire un projet de convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom dans le cadre des travaux de l'opération "cœur de village" devant être réalisée à Montchevrier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Président à la signer.

Affiliation au CESU
Reçu à la Sous-Préfecture le 03/04/2012

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'affilier la Communauté de communes au Centre de Remboursement des Chèques Emplois Service Universel (CESU) afin de permettre aux parents utilisateurs du multi-accueil petite enfance d'utiliser les chèques emplois service pour le régler leur participation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Président à signer tout document à intervenir pour formaliser cette affiliation.

Multi-accueil petite enfance
Convention CAF

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire que jusqu'à maintenant, seuls les enfants de 0 à 3 ans révolus bénéficiaient de la PSU versé par la CAF.

Or, une circulaire récente de la Caisse Nationale des Allocations Familiales ouvre la possibilité de verser la PSU pour l'activité des 4/6 ans dès lors qu'elle n'est pas supérieure à 33% de l'activité totales et que le barème appliqué aux participations familiales est le barème national de la PSU.

Le multi-accueil "Les P'tits Patins" peut prétendre à cette mesure.

Il convient pour cela d'en effectuer la demande et de conclure une nouvelle convention avec la CAF.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,
-sollicite le versement de la PSU pour l'activité des 4/6 ans du multi-accueil.
-autorise le Président à signer la nouvelle convention à intervenir avec la CAF.

Avis SRCAE et schéma régional éolien

Reçu à la Sous-Préfecture le 03/04/2012

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que par courrier du 17 février 2012 signé conjointement par Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Président de la Région Centre, il est demandé d'émettre un avis sur le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et son volet annexe, le schéma régional éolien.

Monsieur le Président résume succinctement l'important document qui a été soumis à enquête publique.

Il rappelle que la Communauté de communes de la Marche Berrichonne a compétence sur son territoire en matière d'éolien et qu'un dossier de création de Zone de Développement de l'Eolien concernant 3 communes (Lourdoueix St Michel, Montchevrier et Orsennes) a été déposé en décembre 2012 auprès du service instructeur de l'Etat.

Les 3 communes concernées figurent dans la liste des communes retenues au SRE.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

-émet un avis favorable sur le projet de SRCAE et son volet "schéma régional éolien".
